

Compte rendu de visite n° 11 du 20/07/2018

Affaire A17CC0052

Ce document comporte 2 page(s)

Chargé d'affaire : **Patrice RONNEL - 06 66 63 01 49**

Mission(s) : **Hand + L + LE + PS + SEI**

Diffusion à :

SARL LE 11 GILGAMESH-BELLEVILLE M. Laurent SROUSSI

laurent.sroussi@theatredebelleville.com

Document rédigé le 21/07/2018

1) Salle du niveau 1

11.1 Sécurité incendie

La commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'ouverture au public de cette salle compte tenu, essentiellement, d'une Non Conformité relative à son désenfumage.

pour mémoire

En effet, les 2 exutoires existants, d'une surface excédentaire aux besoins réglementaires ne se situent pas le plus haut possible, tel que demandé par l'IT 246 mais un peu plus bas (de l'ordre de 1 m).

Compte tenu de la hauteur de la salle, et donc de la capacité de stockage des fumées au dessus du public, cette disposition ne nous semble pas pouvoir être considérée comme pouvant générer un réel danger pour ce dernier.

Il n'en demeure pas moins que la non conformité reste réglementairement entière.

Le maître d'ouvrage nous informe qu'il souhaite ouvrir cette salle au public et proposer à la commission de sécurité des mesures compensatoires adaptées à cette situation; ceci afin, malgré l'aspect non réglementaire, de garantir la sécurité du public.

La proposition de mettre à demeure, dans la salle, 2 agents SIAP équipés de moyens d'extinction durant toutes la durée des heures d'ouverture au public de celle ci nous semble être une disposition qui apporte une réelle garantie de sécurité.

Observations émises dans le cadre de notre mission. A intégrer par l'équipe de maîtrise d'œuvre et à lever, le cas échéant, par les intervenants concernés. En l'absence de commentaire écrit dans un délai de 15 jours, nous considérons que ces observations ont été prises en compte par l'équipe de maîtrise d'oeuvre ainsi que par les entreprises concernées dans le cadre de leur autocontrôle.

Chargé d'affaire
Patrice RONNEL

